



RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Préavis : 56/2016-2021

Pont Migros – Assainissement mesures d'urgence

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers

La commission chargée de l'étude du préavis 56/2016-2021 demande de crédit d'un montant de CHF 410'000.00 TTC, pour la réalisation des travaux liés aux mesures urgentes d'assainissement du pont Migros.

1. COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Philippe Jaunin CDC

Yanick Platel CDC excusé

Michel Regamey CDC

Marcela Fiori ROLC

Guy-Paul Bosson ROLC, (Président rapporteur) provisoire

Michel Walter PS

Snezana Olela PS

2. PRÉAMBULE

Les membres de la commission remercient Madame Nathalie Jatton, Municipale des travaux, urbanisme et voirie et Monsieur Francis Toledano, chef de service Infrastructures qui nous ont présenté le préavis et ont répondu à toutes les questions des commissaires.

L'ouvrage a été construit en 1971. D'une longueur de 120 mètres en un tronçon, le pont reliant la rue de Morges au ch. du Closalet, plus communément appelé Pont Migros est composé de 2 culées et repose sur 5 piles en béton armé.

Il enjambe les 4 voies de circulations de la RC 179 et l'entrée de l'autoroute en provenance du carrefour de Praz. Le tablier du pont est coupé en deux parties par un joint de dilatation situé au niveau de la culée aval.

En venant du giratoire de la rue de Morges, la structure est composée de 5 poutres en béton préfabriqué alors que les autres traverses au-dessus de la RC ne comportent que 4 poutres par travée. Au centre de ses travées, des entretoises en béton stabilisent les poutres.

L'ouvrage permet l'accès au centre commercial Migros depuis la rue du Morges, mais est également un passage obligé pour rejoindre les entrées autoroutières en venant de la zone industrielle Sorge-Sud, et inversement aussi la liaison de la zone industrielle du Closalet sur la ZI Sorge-Sud.

Les comptages effectués en 2010, comptabilisaient un volume (trafic individuel) durant la semaine de 72'000 véhicules dans les deux sens de circulation, soit un peu plus de 10'000 vhc/jour. A cela s'ajoute les bus de la ligne 36 qui relie la gare de Renens au Centre commercial.

3. CONTEXTE

Cet ouvrage bien que financé à l'époque par la Direction Migros a été remis à la Commune de Crissier, qui en assume l'entretien complet.



Il faut savoir que, depuis sa mise en service, le trafic automobile n'a fait que d'augmenter. À plusieurs reprises, des travaux d'entretien plus au moins important ont été effectués en 1997, 2014 et 2016.

4. PROJET

Les travaux prévus par l'octroi de ce préavis permettront de remédier aux dégradations importantes des structures porteuses mettant en péril l'ouvrage à moyen termes. Des sondages suivis des analyses en laboratoire permettront de déterminer l'état du tablier et les réfections de béton à faire sur la structure.

Les travaux se dérouleront ainsi en 2 phases :

- La première, consistera à effectuer des analyses en laboratoire pour connaître la qualité du béton de la structure.
- La seconde, sera plus technique avec le piquage, le traitement de l'armature et le rhabillage avec des matériaux actuels. Les interventions seront basées sur les 2 piles côté entrée de l'autoroute et la pile du milieu de chaussée ainsi que les tabliers latéraux.

Il est à relever que les études, menées à la demande de l'OFROU sur le comportement de la structure en cas de séisme, ont montré qu'un renforcement de l'ouvrage sera nécessaire dans un horizon proche, mais à ce jour, vu la conception du pont, il n'est pas une priorité.

De même, à moyen terme, une mise en conformité des glissières aux charges de trafic devra aussi être réalisée.

Si le conseil communal accorde le crédit, les travaux seront réalisés dès le mois d'août de cette année, et permettront de sécuriser et de prolonger la durée de vie de l'ouvrage de plusieurs années et fixer l'étendue des études qui devront encore être planifiées

On ne parle pas encore du remplacement de l'ouvrage, mais la question reste ouverte. Notons qu'à l'horizon du prolongement du BHNS jusqu'à Bussigny, bien que la hauteur de l'ouvrage permette le passage des camions (accès à l'autoroute l'oblige), une électrification de la ligne du BHNS ne semble pas possible, mais des solutions techniques, telles que des véhicules hybride avec batterie, sont actuellement en étude par les TL dans leur projet PP10.

Le poids admissible actuel de 25t, ne sera pas augmenté lors des prochains travaux ni même prévu à l'avenir.

Selon les directives des normes de construction sur les ouvrages, il y a lieu d'effectuer un contrôle périodique tous les cinq ans. Crissier en comptabilise 5 qui sont : Le pont Migros, la passerelle du Jura, le pont de la Sorge à proximité du garage Emil Frey, le pont de la Carrière et le pont de la Voyère.

5. SOUHAIT DE LA COMMISSION

Par suite de la motion de Mme Sarazin, la commission demande d'intégrer dans les conditions générales du cahier de soumission un article adéquat concernant l'équité de salaire, sachant que l'information qui sera transmise par l'entreprise sera difficilement contrôlable et basée sur une déclaration sur l'honneur.

6. PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION

Compte tenu des éléments invoqués dans ce rapport, c'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission chargée d'étudier le préavis 56/2016-2021 vous propose :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 22 mai 2020

Le rapporteur : Guy-Paul Bosson